



LETTRE D'INFORMATION SVS (juin 2012)

PAS D'ÉOLIEN DANS LE PNR

*LE COMITÉ SYNDICAL DU PNR S'EST PRONONCÉ, LE 4 JUIN,
A UNE TRÈS FORTE MAJORITE
CONTRE L'INSCRIPTION DU PARC DANS LE SCHEMA RÉGIONAL ÉOLIEN 2012.*

Cette excellente décision qui ne préjuge pas de l'avenir - le SRE¹ a une validité de 5 ans- donne au Parc et aux villes-portes le temps indispensable à l'étude de faisabilité de développement de l'énergie éolienne sur son territoire, telle que prévue dans sa charte 2008. Cette étude qui, compte tenu de la qualité et de la subtilité des paysages du Vexin, justifie du temps et de la réflexion, ne pouvait être réalisée suivant le calendrier très serré imposé par la démarche du SRE qui doit être voté au Conseil Régional fin juin avant mise en concertation publique du 20 juillet au 20 septembre 2012 et être décrété par le Préfet de Région avant fin septembre.

La décision de ne pas ouvrir le plateau, en site inscrit du Vexin, aux démarches d'implantation d'éoliennes, est l'aboutissement d'une concertation des élus et de différents acteurs du territoire dont notre association. Il faut remercier le Parc de nous avoir demandé d'exposer, lors de la réunion d'information et de présentation des enjeux, le 21 mai, notre point de vue, devant les élus et divers acteurs du territoire et de l'avoir pris en compte.

Il convient aussi de remercier la Préfecture de son invitation à participer à la réunion initiale du 2 mars où le « Groupe de coordination énergie du Val d'Oise » présentait le SRE de la Région Ile-de-France et où nous avons eu la possibilité d'exposer nos arguments pour le maintien en « zone défavorable » à fortes contraintes » du Vexin français. Les Amis du Vexin se sont constamment associés à notre démarche.

Voici l'argumentation établie et développée par le président Daniel Amiot. Elle est fondée volontairement sur la mission impérative du PNR de sauvegarder ses paysages et son environnement. Les critiques, qui méritent certainement approfondissement, sur le coût de l'éolien, ses performances relativement limitées et son avenir en l'absence d'économies drastiques d'énergie, n'étaient pas de mise dans la question posée : l'espace du PNR est-il favorable ou non au développement de l'éolien ?

POUR QUELLES RAISONS LE VEXIN FRANÇAIS NE CONVIENT PAS A L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES.

Le Vexin français, espace naturel remarquable, est

- **LE PLUS BEAU SITE INSCRIT D'ÎLE-DE-FRANCE** : ce territoire a été inscrit à l'inventaire des sites en 1972 pour son *caractère pittoresque* grâce à une forte dynamique des élus locaux et des associations. Les motifs de l'inscription ainsi que la fiche descriptive du site de la DRIEE décrivent ce territoire comme de la plus évidente qualité paysagère en Ile-de-France.

¹ Schéma Régional Eolien

- **C'EST L'UN DES SITES INSCRITS LES MIEUX PRÉSERVÉS DE FRANCE** alors qu'il n'est qu'à une trentaine de kilomètres de Paris ce qui est une situation absolument exceptionnelle. La création du PNR du Vexin français en 1995 a confirmé la qualité remarquable et l'importance de ce territoire, en travaillant à le préserver en conciliant le respect du patrimoine et le développement.

- **C'EST LE PLUS GRAND SITE INSCRIT DE FRANCE**, porteur d'une forte valeur symbolique par sa proximité de la métropole.

La loi fixe aux sites inscrits un objectif de préservation et de conservation (article L341-1 du code de l'environnement). Le préfet en est le garant. **Le site inscrit du Vexin a été inscrit pour son caractère pittoresque (c'est à dire paysager et esthétique)** et non sur des motifs artistiques, historiques, légendaires ou scientifiques. Le motif même du classement rend l'implantation d'éoliennes (d'une hauteur de 100 à 150 mètres en haut de pale) incompatible avec l'objectif de préservation et de conservation du caractère pittoresque. Le juge administratif le rappelle d'ailleurs régulièrement. Le "*collectif plaine de France-Ouest*" vient encore récemment (le 14 février dernier) d'obtenir l'annulation d'un permis en site inscrit qui avait pourtant obtenu un avis favorable de l'ABF au motif que le projet porte atteinte à la qualité du site.

Il est également rappelé dans la circulaire du 10 septembre 2003 que "*Les sites inscrits au titre des articles L341-1 et suivants du code de l'environnement, qui n'ont pas naturellement vocation à accueillir des éoliennes, ne pourront exceptionnellement le faire qu'après avis de la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages (CDSPP).*"

- **D'UN POINT DE VUE PAYSAGER, LE VEXIN, VASTE PLATEAU CALCAIRE SURMONTÉ DE BUTTES ET CREUSÉ DE VALLÉES, SE PRÊTE MAL A L'IMPLANTATION D'EOLIENNES.**

- **L'espace entre chaque vallée (interfluves) est relativement faible** par rapport aux autres secteurs d'Ile-de-France ce qui se prête fort mal à l'implantation d'éoliennes d'un point de vue paysager.

- **Les buttes, éléments essentiels du paysage**, dont certaines classées, émergent du plateau d'environ une soixantaine de mètres. Les éoliennes, deux fois **plus hautes que les buttes rentreraient en concurrence visuelle avec elles gommant** la subtilité et la douceur de la topographie locale.

- **Les éoliennes seraient perceptibles de la majeure partie du territoire**, concourant par ailleurs au mitage du territoire dénoncé maintenant par une majorité de la population. Leur implantation le banaliserait profondément en altérant son identité.

- **DU POINT DE VUE ÉNERGETIQUE LE BÉNÉFICE DE L'ÉOLIEN (UNE ÉOLIENNE DE 2 A 3 MW, FONCTIONNANT A 25% DE TEMPS) EST PROBABLEMENT MINEUR A L'ÉCHELLE DE LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DE LA RÉGION POUR UN IMPACT ENVIRONNEMENTAL MAJEUR.**

D'autant que les secteurs ouverts à l'éolien dans la région suffisent à respecter les obligations du Grenelle de l'environnement. Il faut économiser l'énergie, et comme le fait avec détermination et compétence le PNR, généraliser l'isolation thermique des bâtiments anciens et récents, promouvoir une architecture privilégiant le développement durable, intégrant les énergies renouvelables dont les technologies doivent progresser et ne pas être que des pompes à défiscalisation, être exemplaire sur la biomasse, la géothermie, la méthanisation, l'économie de l'espace.

Il est urgent que le PNR, qui doit par sa charte "déterminer les conditions indispensables d'une éventuelle implantation d'éoliennes et en particulier celles liées à la préservation des paysages, des autres patrimoines et du cadre de vie" mène la concertation prévue et le débat indispensable à un avis clair et déterminé.

Depuis maintenant 40 ans, grâce à l'action de l'architecte des bâtiments de France et de l'inspecteur des sites, l'Etat investit pour la préservation de ce territoire. Les Elus et les habitants en acceptent les contraintes au quotidien, et les surcoûts financiers induits par la nécessaire qualité architecturale des constructions neuves ou la restauration dans les règles de l'art du bâti ancien. Rappelons qu'en 1982 nos associations ont obtenu l'annulation de l'arrêté autorisant le passage d'une ligne à haute tension traversant le Vexin, évitant une dégradation importante de ses sites et paysages.

Dans ces conditions, comment l'Etat resterait crédible et pourrait continuer de promouvoir la mise en valeur du patrimoine et une architecture de qualité si par ailleurs il autorisait dans des sites remarquables l'implantation d'éoliennes de 100 ou 150 mètres de hauteur, considérant qu'elles ne nuisent pas à la qualité paysagère. Comment expliquer à une population qui prend, de longue date, soin de son territoire que les efforts consentis ont été vains ?

Si l'Etat et la région établissent un schéma régional climat/air/énergie (SRCAE) avec une étude paysagère portant sur l'éolien n'est-ce pas pour promouvoir un développement planifié de ce mode de production d'énergie et ce dans le respect de l'environnement, du cadre de vie et du patrimoine ?

Il convient donc que l'étude paysagère du schéma régional climat/air/énergie ne conduise pas à implanter des éoliennes dans les paysages les plus remarquables (et reconnus comme tels par les protections institutionnelles). Il en va de la cohérence des politiques publiques !

Au plan environnemental et paysager, certains espaces à statut particulier sont incompatibles avec l'éolien terrestre :

- *les sites classés, ZPPAUP, réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope ;*
- *les sites Natura 2000, ZNIEFF, ZICO ;*
- *les sites inscrits ;*
- *les abords des monuments historiques, où l'implantation d'éoliennes doit faire l'objet d'un avis de l'architecte des bâtiments de France (le présent atlas représente un périmètre de 2 km autour des monuments historiques, dit « zone de vigilance » où des éoliennes de grande hauteur seraient très préjudiciables en terme de covisibilité). Le nombre important des monuments historiques et leur répartition dans le Vexin montrent d'évidence que n'existent pas d'espaces raisonnablement disponibles pour l'éolien².*

L'IMPLANTATION DE L'ÉOLIEN DANS LE VEXIN FRANÇAIS PARAÎT DONC INCOMPATIBLE AVEC LA PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DU SITE INSCRIT ET LA MISE EN VALEUR DE SON PATRIMOINE. ELLE CONDUIRAIT INELUCTABLEMENT A UNE MIS EN CAUSE DE LA VALIDITÉ DE L'INSCRIPTION ET A SON DÉCLASSEMENT.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE **(vendredi 17 février 2012, Nesles la Vallée)**

L'assemblée générale s'est tenue à Nesles la Vallée, dans le foyer rural, gracieusement mis à notre disposition par la municipalité, sous la présidence de Philippe Guérout, maire de la commune.

Plus de 80 personnes assistaient à la réunion.

Le président du PNR et Conseiller général Gérard Claudel, toujours aussi fidèle à l'association était des nôtres ainsi que de nombreuses personnalités. Plusieurs maires du canton, occupés par les élections cantonales, s'étaient fait représenter par leurs adjoints. Citons parmi les personnalités présentes, Philippe Houillon, Député-maire de Pontoise et membre de l'association, Marc Giroud, maire de Vallangoujard et président de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron, Jean-Pierre Bequet, maire d'Auvers, Christian Dumet, maire de Labbeville, François Marchon, Président des Amis du Vexin, Myriam de Dree, présidente de l'association Protection du site de Grisy les Plâtres, Bernard Bourget, maire de Guernes, Xavier Boggio, Président d'ALN (Auvers Lieu de Mémoire), Claire Houbert, d'Actu-Auvers, Joëlle Laufenburger, présidente de "La mémoire du temps passé". Le Secrétaire général de la Préfecture, Jean-Noël Chavanne, n'avait pu être présent compte tenu du devoir de réserve que lui imposait la période électorale.

Le quorum étant largement atteint, 70 présents à jour de leur cotisation et 50 pouvoirs, l'assemblée a pu se dérouler normalement suivant le programme prévu : après le rapport moral présenté par le président et en partie par Micheline Lanoote, secrétaire générale, et le rapport financier de Nicole Guédra, trésorière, approuvés à l'unanimité, la partie culturelle de la soirée a été consacrée à la présentation de l'audio-visuel réalisé par Chantal et Jean Deschamps : *De Louis VI le Gros à la Vème république : un récit historique chargé d'architecture et parsemé d'anecdotes sur l'église Saint-Symphorien*. Cette superbe réalisation tant au plan historique qu'artistique a été fort appréciée de l'assemblée.

Suivant la tradition la soirée s'est achevée par un excellent buffet.

² Voir les cartes d'implantation des monuments historiques, du périmètre de 500m et de 2km publiées sur le site internet <http://sauvegarde-sausseron.a3w.fr>

RAPPORT D'ACTIVITES 2011

ASSEMBLEE GENERALE (samedi 11 février 2011, Ennery)

Le compte rendu détaillé de cette réunion à l'occasion de laquelle a été présentée la vidéo 3D du prieuré de la Tour du Lay, est consultable dans la Lettre d'information de mai 2011. Il nous semble donc inutile d'en réexposer les détails.

XXIXème RENCONTRE DU SAUSSERON (19 NOVEMBRE 2011, VALLANGOUJARD)

Le sujet, a priori un peu austère, *Les carrières de la Vallée du Sausseron, hier, aujourd'hui et demain* s'est révélé passionnant. La commune avait mis à notre disposition la belle et grande salle Jean Dréville ainsi que la cantine de l'école où les tables accueillaient 75 participants.

Une centaine de personnes assistaient au colloque.

Un ancien directeur des carrières, de grande expérience professionnelle, Jean-Luc Maire et notre ami Bernard Gaudinot ont fait des exposés remarquables abondamment illustrés de projections vidéos sur le sous-sol, la géologie, le travail et la vie des carriers, les carrières de la région. Vous trouverez dans le bulletin un très bel article de Bernard Gaudinot et son épouse, reposant sur un patient travail d'archives et richement illustré. C'est une mine d'informations sur les activités des carriers de la Vallée du Sausseron. Une exposition d'outils traditionnels des carriers dont une partie avait été obligeamment prêtée par L'Isle Adam, Pontoise et Jean-Luc Maire illustre la pénibilité de ce labeur.

PUBLICATIONS

REALISATION ET EDITION DU BULLETIN SVS n° 29

Après le bulletin n°28, livré in extremis en Décembre 2010, remis avec un peu de retard à l'AG de février 2011, "Le Sausseron et ses lavoirs", qui a connu un grand succès et nous a valu beaucoup de compliments, le bulletin n°29 de 2011 "Les carrières" ne démérite pas. Tiré à 500 exemplaires, il comporte 64 pages en quadrichromie. Il a coûté près de 6855€, soit 13,71€ l'unité auquel il faut ajouter les frais d'expédition postale. Je le remets pourtant complètement mis en pages et illustré à la photocomposition et sauf à réduire considérablement sa qualité (grammage moindre du papier, réduction du nombre de pages, peu de couleurs etc), il paraît difficile d'en diminuer le coût. C'est pour cette raison que nous nous efforçons de le donner en mains propres pour limiter les frais postaux. Ce qui explique que, si nous ne sommes pas prêts à la date du colloque, nous attendions l'AG pour le distribuer.

LETTRE D'INFORMATION

Nous avons repris cette année la publication d'une lettre d'information permettant de garder le contact avec vous à distance de nos rencontres, et de vous informer sur la vie de l'association et sur les événements récents ou à venir.

Dans la lettre, parue en Mai 2011, nous vous informions de la mise en place du "nouveau" PNR présidé par Jean Pichery, maire de Cormeilles-en-Vexin et conseiller général et notre participation à l'hommage rendu à Gérard Claudel.

HOMMAGE A JACQUES DUPÂQUIER

Cette publication de 68 pages a été conçue, réalisée et éditée en partenariat avec Les Amis du Vexin et la SHPV. Les adhérents communs SVS/Amis du Vexin ont reçu cette publication. On peut y lire entre autre, l'article *Histoire d'un couple* où Daniel Amiot évoque les relations de nos associations.

PARTICIPATION A LA MANIFESTATION D'OPPOSITION AU PROJET DE VIADUC SUR L'OISE (AUVERS, 25 juin 2011)

On trouvera dans Lettre d'information (mai 2011) les précisions sur la genèse de ce projet reliant Méry et Saint Ouen l'Aumône à Auvers et au plateau du Vexin.

C'est le ScoT, (schéma de cohérence territoriale), de l'agglomération de Cergy-Pontoise qui a mis le feu aux poudres en faisant état d'un projet de franchissement de l'Oise. Un autre ScoT, celui de la CCVOI³, inquiète aussi car il évoque, dans le schéma de cohérence de l'intercommunalité d'Auvers et Méry, l'idée d'un pont sous couvert "d'étudier une nouvelle solution de franchissement de la rivière".

Une manifestation, organisée par les élus devant la mairie d'Auvers, a réuni un bon nombre de participants : élus, habitants, associations venus signifier leur opposition. Philippe Houillon, le député du Vexin, Gérard Claudel étaient présents et bien sûr le maire d'Auvers, J.P.Bequet. Sur son invitation, j'ai eu le loisir d'exposer publiquement les raisons de l'hostilité de notre association à ce projet : défense de l'environnement d'un site

³ La Communauté de Commune de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes regroupe 6 communes : Auvers sur Oise, Valmondois, Butry sur Oise, Mériel, Méry sur Oise, Frépillon.

fragile et d'un territoire d'art et d'histoire marqué par la richesse de son site et de ses paysages, ampleur de la construction, aboutissement obligé sur le plateau du Vexin, augmentation inéluctable de la circulation automobile, c'est l'urbanisation qui menace.

813 pétitions ont été remises au commissaire enquêteur qui n'a pas jugé bon d'en faire état.

Le PLD (plan local de déplacement) qui va être ouvert nécessitera d'être vigilant.

PARTICIPATION A LA REUNION D'INFORMATION ET DE CHOIX DES TRAJETS D'ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE ELECTRIQUE DE 63 000 VOLTS A TRAVERS LE VEXIN (PREFECTURE, 15 NOVEMBRE).

La SVS en la personne de Micheline Lanoote⁴ et les Amis du Vexin, étaient présents à cette réunion ainsi que deux représentants du département de l'Oise. Si l'on ne peut supprimer les pylônes qui transportent du 225 000 volts, il est prévu d'enterrer 38 kms de lignes de 63 000 volts à travers le Vexin entre Puiseux et Sandricourt, ce qui concerne les communes d'Ableiges, Cormeilles, Briançon, Haravilliers, Arronville, Amblainville et entre Sandricourt et Persan, concernant Courcelles, Ronquerolles et Chambly.

C'est un bon projet qui vient plus de trente ans après, compléter la belle victoire des Amis du Vexin contre sa traversée par une ligne à haute tension et justifier, a posteriori, la justesse du combat.

La réalisation des travaux est prévue pour 2014 -2015.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE L'AERODROME DE CORMEILLES (PREFECTURE 3 NOVEMBRE)

Participation à la commission consultative de surveillance de l'aérodrome de Cormeilles où nous sommes représentés depuis sa création par Micheline Lanoote. Le président de la DIRAP, Jean-Marc Buteux, à qui il faut rendre hommage pour le travail intense et de haute qualité technique de son association, constate qu'un tiers des utilisateurs de l'aéroclub ne respecte pas les trajets définis. Des mesures de décibels ont été effectuées dans les villages riverains. Un comité de pilotage dont les membres sont tous adhérents de la DIRAP est constitué par la commission.

La DIRAP a aussi initié une campagne de pétitions contre la modification des trajectoires des vols de Roissy, dont vous avez pu constater les effets dans nos cieux.

4000 avis défavorables lors de l'enquête publique, dont plus de 1900 exprimés par lettres ont été remis à la ministre.

Madame la Ministre,

La modification des trajectoires que vous envisagez m'inquiète fortement. Pourtant plus de 4000 personnes, dont 47% habitant le Vexin, se sont prononcées « contre » lors de l'enquête publique du mois de mars 2011 et la commission d'enquête a émis une forte réserve.

Comme de nombreux habitants du Vexin je vais être régulièrement survolé par des avions circulant entre 2000 m et 1200 m dont le niveau sonore sera au minimum de 63 dB.

Le bruit de fond dans le Vexin, territoire calme, est de 35 dB, je vais donc subir fréquemment une augmentation de 28 dB du bruit, soit un niveau sonore près de 1 000 fois plus important.

Ces nuisances s'ajouteront à celles que nous subissons en permanence du fait des survols de nos communes par les appareils très bruyants et volant à très basse altitude, souvent hors des circuits, des usagers de l'aérodrome de Cormeilles en Vexin, peu soucieux de la tranquillité des populations avoisinantes et sourds à nos plaintes et rappels au respect des trajectoires.

Je comprends que l'on veuille réduire les nuisances sonores auxquelles sont exposées certaines populations denses, mais je ne comprends pas pourquoi on déciderait de les transférer d'une population vers d'autres sur la base d'une étude qui ne prend pas en compte toutes les nuisances subies, comme celles que je présente ci-dessus.

Je vous demande de ne pas prendre de décision de modification des trajectoires tant que l'étude qui a été réalisée ne sera pas complétée pour prendre en compte toutes les conséquences en terme de nuisances.

Je considère que la priorité devrait être donnée à la suppression rapide des avions bruyants, en priorité la nuit, qui sera bénéfique pour toutes les populations sans transférer les nuisances, car il est normal que le premier à devoir faire un effort soit celui qui produit la nuisance et la pollution et non ceux qui la subissent.

Je vous écris par l'intermédiaire de l'association DIRAP qui saura vous faire parvenir ma demande.

En espérant que vous saurez prendre en compte mon inquiétude et que vous pourrez répondre favorablement à ma demande légitime, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre,

⁴ Cette partie du rapport, ainsi que la suivante sur l'aéroport de Cormeilles, a été présentée par Micheline Lanoote

Malgré ces oppositions des habitants du Vexin à la ministre, malgré la réserve de la commission d'enquête publique, qui demandait une modification du projet et une nouvelle consultation publique, la ministre de l'Ecologie et des transports s'appuyant sur une décision, prise dans des conditions (plus que contestables) de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Roissy CDG a signé le 15 novembre 2011 l'arrêté portant modification du dispositif de la circulation aérienne en région parisienne permettant ainsi la mise en œuvre dès le 17 novembre du relèvement des altitudes de survol. La DIRAP, prenant acte de cette décision, a décidé d'attaquer cet arrêté auprès du Conseil d'Etat. L'objectif est de faire prendre les décisions politiques nécessaires pour soulager rapidement toutes les populations subissant les nuisances : suppression des vols de nuit de 23h à 7h, interdiction des avions les plus bruyants et mise en place la descente continue à partir de 1800 mètres au minimum.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Nous avons, comme chaque année, tenu un stand au forum de Nesles-la-Vallée en Septembre 2011. Notre présence est importante pour faire connaître l'association, expliquer notre action et même recruter quelques adhérents. Joëlle Laufenburger et Françoise Germain ont assuré l'animation du stand, partagé avec *La mémoire du temps passé*.

Nous étions aussi invités à tenir un stand à Valmondois. Malheureusement il est difficile d'installer et d'animer deux stands dans la même journée à deux endroits différents !

Cette année encore, l'association a été présente au 3^e Forum du développement durable en Mai 2011 à Auvers sur Oise.

A côté de ces manifestations importantes : assemblée générale et colloque, qui permettent aux adhérents de se rencontrer, de se connaître et d'échanger, l'association est présente dans les organismes officiels.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU SAUSSERON

Nous participons aux travaux du comité de pilotage où Micheline Lanootte nous représente.

Nous dialoguons avec les maires des communes du Sausseron et abords. Le projet de classement de la vallée qui a la faveur du président Marc Giroud, va être une occasion de renforcer nos relations. Nous sommes toujours amenés à donner des conseils en architecture en référence à notre « Cahier de recommandations... » et aux échanges avec J-B Bellon, architecte des bâtiments de France et Stéphane Lucet, inspecteur des sites.

LA VALLÉE DU SAUSSERON : SITE MAJEUR A CLASSER

La circulaire du "Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement" du 7 juillet 2011 relative à l'actualisation de la liste indicative des sites majeurs restant à classer a demandé aux préfets de faire un bilan de l'activité de classement des sites⁵ dans leur département (à partir de la liste indicative des sites restant à classer publiée par le ministère en 2006) en l'actualisant par d'éventuels compléments : **cinq se trouvent dans le dans le Val-d'Oise⁶ dont la Vallée du Sausseron.**

Il s'agit bien d'un classement, car à partir des années 1980, les sites franciliens à protéger ne sont plus inscrits mais sont dorénavant classés (hormis le site de la Corne nord-est du Vexin dont nous avons obtenu l'inscription en 1998).

On se souvient que Stéphane Lucet, inspecteur des sites, avait fait, à l'occasion du colloque de Butry, un exposé sur la Vallée du Sausseron, témoignant d'une connaissance sensible et profonde du territoire et de ses paysages. Il a donc brillamment résumé pour la commission les caractères de la vallée, justifiant son classement : *"la vallée du Sausseron et l'ensemble de ses affluents est une entité dont la structure paysagère est particulièrement bien conservée, notamment au nord du bourg de Nesles-la-Vallée. Un certain nombre de motifs paysagers très récurrents affirme sa forte identité : vallée encaissée, villages-rues implantés sur les pentes du rebord de coteau, bâti groupé et à l'alignement des voies bien préservé, fermes remarquables très souvent dans les bourgs, églises perchées, châteaux et parcs de fond de vallée, riche patrimoine lié à l'eau (moulins, lavoirs, abreuvoirs, ponts), aspect particulièrement remarquable des vallées sèches latérales (les fonds)".*

⁵ articles L. 341-1 et suivants du code de l'environnement

⁶- extension du domaine de Chantilly (procédure en cours)

- extension de la butte de Châtenay-en-France - les buttes et pays d'Arthies

- la vallée du Sausseron

Le classement de la vallée du Sausseron apparaissait donc justifié tant pour son caractère pittoresque que pour son caractère historique avec sa structure paysagère bien préservée, témoignage de l'histoire rurale des vallées Vexinoises.

C'est à l'unanimité que la proposition de l'Inspecteur des sites, de retenir la Vallée du Sausseron comme site à classer, a été approuvée ainsi que celle des quatre autres sites proposés.

Il nous faut plus que jamais être vigilants sur la qualité de nos sites et paysages car rien n'est définitivement acquis : la même circulaire demandait également de faire un signalement des principaux sites inscrits, dégradés au fil des décennies et ne méritant plus cette protection et pour lesquels une radiation de l'inscription, partielle ou totale, était à mettre en œuvre, conformément aux orientations de la circulaire du 11 mai 2007 relative à l'évolution de la politique des sites inscrits. La commission a ainsi voté une radiation partielle ou totale de cinq sites anciennement inscrits !

Nous ne sommes qu'au début d'un projet qui doit être entériné par le ministère et la Préfecture après avis favorable des communes concernées.

Nous nous proposons de participer à l'établissement d'un dossier de demande de classement de la Vallée du Sausseron. Les nombreux articles publiés dans le bulletin depuis plusieurs années sont des références quasiment exhaustives sur le sujet.

RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SITES ET PAYSAGES

La SVS, avec Daniel Amiot comme titulaire siège régulièrement à la Commission des Sites à la Préfecture depuis une dizaine d'années. Cette commission fort bien présidée par le Secrétaire général de la Préfecture Jean-Noël Chavanne est un lieu d'échanges toujours enrichissant. Elle renforce les rapports confiants et amicaux, donc les possibilités de dialogue que nous avons avec l'Inspecteur des Sites, l'Architecte des bâtiments de France et la Préfecture. Bien que la commission n'ait qu'une fonction consultative, ses conclusions, toutes ces dernières années, ont toujours été suivies par le ministère. Dans la séance du 15 novembre 2011 nous avons confirmé la vallée du Sausseron : site majeur à classer.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

Cette commission est chargée de donner ou non son accord aux projets d'aménagements de bâtiments commerciaux (grandes surfaces, supermarchés, jardineries, cinémas etc....). Daniel Amiot siège dans le collège du développement durable.

Contrairement aux deux autres commissions (consultatives), notre vote est décisionnaire. Ce qui confère à nos voix (y siègent aussi F.Marchon et J.CL Cavard au titre de l'Aménagement du territoire) un certain poids qui a permis dans plusieurs cas d'obtenir le rejet de projets discutables pour l'environnement.

COMMISSION DES OBJETS MOBILIERS.

Daniel Amiot, président de la SVS, siège depuis 3 ans à la commission et vient d'être renouvelé pour 3 ans sur proposition de Christian Olivereau, conservateur départemental des antiquités et objets d'art du Val d'Oise, ce qui confirme la reconnaissance des objectifs culturels de l'association. L'intérêt de cette commission où les objets présentés suivis, étudiés, expertisés par des personnalités départementales et nationales de grande compétence est avant tout d'être informé sur les trésors du département et de signaler des objets intéressants méconnus, oubliés ou en danger.

CONSEIL GENERAL

Nous participons régulièrement aux activités du conseil général, ainsi qu'à l'agence départementale de l'environnement, particulièrement aux petits-déjeuners à thème.

RELATIONS AVEC LE PNR

Nous participons toujours étroitement aux activités du PNR et sommes régulièrement présents dans les commissions et au conseil syndical : Patrimoine, Environnement, Communication, Economique et social, Tourisme, Marques et le Vexin français pays d'art et d'histoire.

Nous siégeons maintenant dans une Commission Culture, excellentement présidée par JC. Rault, qui traduit une volonté du Parc d'initier des actions dans une direction qui nous a toujours semblé essentielle.

Les rapports de confiance entretenus avec la direction, les vice-présidents et les chargés de mission sont réciproquement enrichissants et fort utiles. Nous collaborons régulièrement avec les architectes, urbanistes et paysagistes du PNR.

Ceux qui ont lu, dans le dernier bulletin, le mot du président (qui doit être le 25^{ème} !), y trouveront quelques réflexions qui méritent toute notre attention sur l'avenir des PNR :

« A l'occasion d'un séminaire de la "Fédération des parcs naturels régionaux de France" en juillet 2011 où notre Parc était représenté par Agnès Lanthier⁷ et Marc Giroud⁸, le président Philippe Lacombe⁹, a ouvert une réflexion critique générale sur l'insuffisance des parcs à être des référents sur des objectifs de protection, à faire partager leurs ambitions aux élus, à la population et aux jeunes, à être présents dans les grands débats.

On peut craindre que les avancées nationales, même bien incomplètes, du Grenelle de l'environnement, les nouvelles compétences des communautés de communes, la difficulté à motiver les élus et la population n'incitent les parcs à se replier sur eux-mêmes et à se contenter du statut d'espaces privilégiés. Il ne faudrait pas que les PNR, tout à leur gestion institutionnelle et au financement des communes-membres, s'installent dans une politique du compromis sans exigence de retour et deviennent de simples administrations. Tel n'a pas été et n'est heureusement pas le cas de notre PNR du Vexin Français dont le rôle protecteur et valorisant dans la partie valdoisienne et yvelinoise du Vexin français est à l'origine d'incontestables progrès dans les rapports de la population avec l'environnement. Il reste cependant beaucoup à faire.»

Choisissons d'être très présents dans notre PNR, maintenant à l'âge adulte, pour l'aider à trouver un second souffle, moteur sur l'économie, ambitieux sur l'agriculture, la forêt et l'eau, inventif sur la conciliation entre le développement durable et la préservation de nos sites et paysages, protecteur de la biodiversité, gardien du patrimoine et d'un territoire d'art et de culture.

FONDATION DU PATRIMOINE

Nous siégeons au conseil d'administration de la Fondation du patrimoine.

Sur le terrain nous nous efforçons de mettre en rapport particuliers et communes avec les délégués régionaux de la Fondation et le PNR pour le financement par défiscalisation (label) de travaux de réhabilitation de bâtiments de valeur patrimoniale et d'intérêt public.

Nous sommes toujours présents au stand de la Fondation au salon du patrimoine culturel en Novembre.

FESTIVAL DE MUSIQUE DU VEXIN

Présents depuis son origine dans l'association à l'origine du festival « Les compagnons d'Orphée » nous assurons sa communication avec les media 95. Cette manifestation qui fête sa dixième année, est une activité culturelle de très haut niveau tant dans sa qualité musicale que pour l'animation de lieux vexinois (églises, châteaux, grandes fermes etc.). d'un intérêt architectural remarquable.

SITE INTERNET

Malgré les conseils éclairés et amicaux d'Alexandre Durante qui gère le site des Amis du Vexin, l'animation de notre site : <http://sauvegarde-sausseron.a3w.fr> manque d'experts en informatique prêts à nous conseiller pour les manipulations qui prennent trop de temps. Vos propositions d'informations, articles et illustrations seront les bienvenues.

PHOTOTHÈQUE

Nous allons renforcer nos relevés photographiques des paysages et communiquer nos archives, afin de collaborer activement au travail de l'Observatoire des paysages du Vexin français, mis en place par le PNR. Nos pensées vont à cette occasion à notre ami Patrick Joy dont on imagine avec quelle passion il aurait participé à ce beau projet.

RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Les Amis du Vexin français, avec qui nous maintenons une étroite collaboration dont témoigne le nombre grandissant des adhésions jumelées et les activités partagées qui renforcent notre audience.

Citons parmi les autres associations avec lesquelles nous entretenons des échanges fructueux :

Auvers lieu de mémoire, Mémoire du temps passé (Nesles la Vallée), Protection du site de Grisy-les-Plâtres, Protection et sauvegarde du site d'Amblainville, Les Compagnons d'Orphée (Festival de musique du vexin), Gens d'Hédouville, Maisons paysannes de France, Ile-de-France Environnement, où J-Cl Cavard nous représente, Fnassem, Speef, Vieilles maisons françaises, Dirap, Parcs et Jardins du Val d'Oise

Daniel AMIOT, Président SVS

⁷ Directrice du PNR

⁸ Vice-président délégué à l'urbanisme, à l'habitat, aux avis du Parc.

⁹ La Fédération des Parcs naturels régionaux de France a engagé dès 2007, à travers une « Mission Avenir des Parcs », une réflexion sur ce thème et créé un « Conseil d'orientation, recherche et prospective » comprenant des personnalités extérieures (économiste, sociologue, biologiste...) sous la présidence de Philippe LACOMBE, ancien directeur scientifique de l'INRA.

RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2011

Dépenses		Recettes	
		En caisse au 1 ^{er} janvier n-1	2 063.92
Frais de fonctionnement		Ressources propres	
Loyer et charges locatives entretien	0.00	Adhésions/cotisations	6 811.00
Chauffage électricité eau	0.00	Recettes des manifestations	1 708.00
Fournitures et frais de poste	1 438.81		
Documentation et Abonnements	191.00	Subventions	
Transports et déplacements	0.00	Etat	0.00
Frais de représentation. des dirigeants	0.00	Région	0.00
Assurances	137.27	Département	800.00
Provision pour factures bulletins N° 29	6 000.00	Structure intercommunale	1 500.00
Frais de personnel	0.00	Communes	150.00
Frais d'animation			
Colloque et assemblée générale	2 026.20	Recettes diverses	
Site internet et abonnements	474.27	Partenariats privés	0.00
Publications/DVD	1 188.00	Dons et mécénat	62.00
Dépenses diverses		Produit financier	
Frais financiers	19.97	Vente Cahiers architecture du Vexin	55.00
Reversement à AVF QP/adhésions.jumelées	1 643.00	Retrait livret d'épargne	0
		Ventes DVD et vidéo	0
TOTAL DES DEPENSES	13 118.52	TOTAL DES RECETTES	13 149.92
<i>Solde cpte courant au 31 décembre 2011</i>	31.40		
<i>Solde cpte placement au 31 décembre 2011</i>	1 245.72		



UNE TRISTE NOUVELLE

Nous nous étions étonnés de l'absence au dernier colloque de Stanislas Tomera qui avait confirmé sa participation. C'était pour apprendre le soir même de la Rencontre qu'il était décédé brutalement quelques jours auparavant. Fidèle parmi les fidèles de la SVS, amoureux du Vexin, aviateur, comme son grand ami Patrick Joy qui avait été son élève en pilotage, efficace, compétent et toujours prêt à participer, il avait étroitement collaboré au travail de Catherine Pzrybylski sur la reconstitution en 3D du prieuré du Lay. Nous reparlerons de lui dans le prochain bulletin.

DEUX DATES A INSCRIRE SUR VOS AGENDAS

Samedi 6 octobre 18h30

NESLES LA VALLEE FESTIVAL DE MUSIQUE DU VEXIN EGLISE SAINT-SYMPHORIEN

François SALQUE (violoncelle), Vincent PEIRANI (accordéon)

Robert SCHUMANN : deux pièces folkloriques opus 102 - Ernest BLOCH : *Prière* - Béla BARTOK : *Danses Roumaines* - Matthieu NEVEOL : *Rêve* (création récente inspirée de musique traditionnelle hongroise) - Stéphane GRAPPELLI : "Medley" (pièce mêlant jazz manouche et musiques tziganes de Hongrie)

Entracte

Franz SCHUBERT : un lied - Ernest BLOCH : *Nigun* - Vincent PEIRANI : *Untitled suite* (composée il y a quelques années) - Vincent PEIRANI : *Truc'muche* - Samuel STROUK : *Yiddish* (composé il y a quelques années) - Astor PIAZZOLLA : *Le Grand Tango*

Classique, jazz, inspiration contemporaine et musique du monde s'entrecroiseront dans ce programme somptueux et sans frontières.

François Salque, plusieurs fois couronné par les Victoires de la musique, récompensé par les plus hautes distinctions des critiques (Diapason d'or, Chocs du Monde de la musique...), fait aujourd'hui référence. Sa sensibilité, son charisme et son éclectisme en ont fait une personnalité incontournable du monde de la musique.

Le jeune accordéoniste-compositeur Vincent Peirani se produit déjà dans le monde entier auprès des plus grandes figures du jazz et du classique telles que Roberto Alagna, Laurent Korcia ou Daniel Humair.

Les places, tarif plein 20€ - tarif réduit 12€ (étudiants, chômeurs, moins de 25 ans) peuvent être réservées par courrier à « Festival du Vexin-20, rue Pierre Brossolette 94370 Sucy-en-Brie ou sur le site internet www.festivalduvexin.com. Les habitants de Nesles-la-Vallée peuvent aussi s'adresser à la mairie où quelques places sont en vente. Il est enfin possible d'acheter les billets sur place 45 minutes avant le concert.

Samedi 17 novembre 2012

ARRONVILLE (foyer rural) XXXème RENCONTRE DU SAUSSERON

" Construire ou réhabiliter en basse consommation d'énergie dans le Vexin "

Le programme détaillé du colloque qui réunira, architectes, urbanistes, spécialistes du développement durable, sociologues vous sera communiqué ultérieurement.

BULLETIN D'ADHÉSION 2012

NOM.....

ADRESSE.....

E-MAIL/TÉL./FAX/.....

COTISATION SVS INDIVIDUELLE....25 € COUPLE...30 € COLL. ET ASSOC....50 €

JUMELÉE AMIS DU VEXIN INDIVIDUELLE....45€ COUPLE...50€ COLL. ET ASSOC...60 €

CHEQUE BANCAIRE A L'ORDRE S.V.S. - MAIRIE - 95690 - NESLES-LA-VALLÉE

Association agréée loi de 1901-Siège social : Mairie -956906 Nesles-la-Vallée